



Clause dans un cdi stipulant un pourcentage du ca ?

Par **nussbaumy**, le **31/05/2008** à **03:03**

Bonjour,

Je vais peut être signer prochainement un CDI dans une entreprise qui.

Etant donné que la marge de l'entreprise est précaire vu son jeune âge, et du fait que mes responsabilités seront très importantes, je me demandais si je pouvais demandé dans le contrat de travail un pourcentage du CA, et ainsi gagner plus à mesure que l'entreprise engrange de l'argent sans la ruiner au début ?

Les primes d'intéressement sont en effet courantes mais elles s'appliquent à tous les employés en même temps, et les pourcentages du CA le sont aussi dans les métiers permettant d'identifier clairement ce que rapporte le salarié par rapport au CA total (ex. vendeur), or ce n'est pas que le cas de ma fonction.

Pensez vous que, selon la loi, je peux tout de même demander une clause stipulant que je toucherais chaque année un pourcentage du CA ?

Merci!